



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2015

Nombre de membres :

En exercice :	27
Présents :	23
Votants :	27

Date de la convocation : 26 mai 2015

L'an deux mille quinze, le premier juin, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Michèle NADEAU, Maire.

Présents : Michèle NADEAU, Maurice LANGLOIS, Jean-Jack BOUMENDIL, Véronique GRELAUD, Christine TEXIER, Claude LE NOAN, Josiane LEFORT, Patricia PERSE, Sylviane PEDRON, André LE GALLIC, Didier BISTON, Xavier BÉNÉAT, Sylvain PICART, Caroline AUGEREAU, Solenn DIEUMEGARD, Matthieu NADLER, Jean-Claude MAILLARD, Patrick CAILLEAU, Jean-Paul LE BIHAN, Annie PÉRIN, Éric MAHÉ, Gaël LACROIX, Josiane HENRY.

Pouvoirs :

- Jean-Yves PLISSON a donné pouvoir à Xavier BÉNÉAT
- Marcel JUTEL a donné pouvoir à Jean-Jack BOUMENDIL
- Sandrine GAILLARD a donné pouvoir à Maurice LANGLOIS
- Gaëlle IMBAULT a donné pouvoir à Solenne DIEUMEGARD

Secrétaire de séance : Maurice LANGLOIS

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 07 avril 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Bordereau 1 : installation d'une nouvelle conseillère municipale.

Madame le Maire explique que suite à la démission de Sandrine AURAIN de son mandat de conseillère municipale, par lettre du 5 mai 2015, Élisabeth SAIL, candidate issue de la même liste et suivant le dernier élu, avait la qualité de conseillère municipale. Cependant, celle-ci n'a pas souhaité siéger et a adressé une lettre de démission à Madame le Maire. Le suivant sur la liste "Ensemble continuons l'action pour tous les Surzurois" était Philippe MORVAN, qui a également adressé une lettre de démission à Madame le Maire.

La suivante sur la même liste étant Josiane HENRY et celle-ci ayant accepté de siéger au Conseil Municipal, il convient de procéder à son installation en tant que conseillère municipale.

Madame le Maire souhaite la bienvenue à Josiane HENRY et demande au Conseil Municipal de prendre acte de ce changement.

Josiane HENRY accepte avec grand plaisir et grand intérêt de siéger au Conseil Municipal. Elle espère faire de son mieux pour poursuivre le dynamisme de la commune de Surzur et de ses habitants.

Madame le Maire propose d'installer Josiane HENRY comme nouvelle conseillère municipale en remplacement de Sandrine AURAIN, Élisabeth SAIL et Philippe MORVAN, démissionnaires.

Bordereau 2 : ZAC du Lohréont – avenant n°2 à la concession d'aménagement avec EADM.

Madame le Maire rappelle que lors de sa séance du 8 décembre 2004, le Conseil Municipal a décidé de confier à la SEMAEB, par une convention publique d'aménagement, l'aménagement et l'équipement de la ZAC de Lohréont Nord.

Lors de sa séance du 29 mars 2006, le Conseil Municipal a approuvé le principe du transfert, au bénéfice de la Société d'Économie Mixte Espace, Aménagement et Développement du Morbihan, « EADM », de la convention de concession d'aménagement de la ZAC du Lohréont Nord conclue avec la SEMAEB.

La convention d'aménagement du 9 décembre 2004 prévoyait une durée de 8 ans, soit jusqu'en décembre 2012. Cependant, à ce jour, l'aménagement des îlots C5 – C6 et C7 n'est toujours pas réalisé.

Après une recherche infructueuse de promoteurs, il a été demandé à EADM de réaliser une étude de faisabilité pour l'aménagement de ce secteur en 9 lots libres. Les travaux de première phase sont prévus à l'été 2015, pour une commercialisation de 2015 et 2017 et la réalisation des travaux de finition en 2017. C'est pourquoi, il est proposé la passation d'un avenant n°2 à la convention d'aménagement initiale, pour en prolonger la durée de 5 ans, soit jusqu'en 2017.

Éric MAHÉ souligne une erreur dans le paragraphe 1 de l'avenant n°2 sur le prénom de Madame le Maire. De même, le terme de la concession d'aménagement est différent entre l'avenant et le bordereau. **Madame le Maire** précise que la délibération date de décembre 2004 mais que la convention a été signée en janvier 2005.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

1. approuve la passation d'un avenant n°2 à la convention publique d'aménagement passée avec EADM et relative à la ZAC du Lohréont Nord pour en prolonger la durée de 5 années ;
2. précise que les autres dispositions de la convention publique d'aménagement demeurent inchangées ;
3. autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°2 ci-annexé.

Bordereau 3 : Extension de l'EARL élevage de Kezeg à Kerguizec – saisine de la commission des sites.

Madame le Maire expose que l'EARL Élevage de Kezeg, représentée par Mme Kaatje VERMOESEN, située au village de Kerguizec a déposé le 22 mai 2015, un permis de construire n°56 0248 15 Y 0018, pour la construction, sur la parcelle cadastrée YE n°25, d'un bâtiment abritant une écurie de type "barn" avec sa fumière, une stabulation pour élevage libre et un hangar de stockage de fourrages.

Le bâtiment sera construit sur des maçonneries de faible hauteur sur lesquelles viendra se poser une structure bardée de bois nature. Les portails seront en bois. Un bandeau translucide assurera l'éclairage naturel intérieur sur les façades sud et nord. La toiture recevra des plaques photovoltaïques. Sa surface sera de 1 625 m².

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal à l'**unanimité**,

1. approuve le projet d'extension de l'EARL Élevage de Kezeg tel que présenté ;
2. demande au Préfet du Morbihan de soumettre ce projet à la Commission départementale des sites et des paysages ;
3. autorise Madame le Maire à signer tous documents à intervenir dans le cadre de cette procédure.

Bordereau 4 : Parc Naturel Régional – convention pour la réalisation des travaux de restauration et d’entretien de la rivière de Pénerf.

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du Contrat Territorial sur les Milieux Aquatiques (CTMA) – anciennement dénommé Contrat Restauration Entretien (CRE) – de la rivière de Pénerf, des travaux sont prévus par le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan pour la réhabilitation des cours d'eau du Kerbossen et du Penbulzo. Afin de définir les engagements réciproques du PNR et de la commune de Surzur, il est proposé la signature de la convention.

Madame le Maire ajoute que la réfection du pont cadre de la route de Pentès sera également réalisée dans le cadre de ces travaux et prise en charge par le Parc Naturel Régional.

Éric MAHÉ demande comment sont répartis les coûts entre le PNR, le Département et la commune. **Madame le Maire** rappelle le tableau de financement des travaux du Contrat Restauration Entretien, répartis entre les communes d'Ambon, Berric, Damgan, Lauzach, La Trinité Surzur, Le Tour du Parc, Sarzeau et Surzur, selon une clé de répartition défavorable à Surzur : ¼ population DGF, ¼ potentiel fiscal et ½ part de la commune dans le bassin versant.

Commune	Cotisation totale	2011	2012	2013	2014	2015
Ambon	39 525,55 €	5 339,44 €	8 945,23 €	7 581,00 €	9 464,11 €	8 195,77 €
Berric	20 113,41 €	2 717,09 €	4 551,97 €	3 857,75 €	4 816,01 €	4 170,59 €
Damgan	31 453,38 €	4 248,99 €	7 118,37 €	6 032,75 €	7 531,29 €	6 521,98 €
La Trinité Surzur	7 720,29 €	1 042,92 €	1 747,22 €	1 480,75 €	1 848,57 €	1 600,83 €
Lauzach	22 646,31 €	3 059,25 €	5 125,20 €	4 343,56 €	5 422,50 €	4 695,80 €
Le Tour du Parc	21 590,67 €	2 916,65 €	4 886,29 €	4 141,09 €	5 169,73 €	4 476,91 €
Sarzeau	49 161,24 €	6 641,11 €	11 125,93 €	9 429,12 €	11 771,31 €	10 193,77 €
Surzur	63 410,71 €	8 566,05 €	14 350,80 €	12 162,17 €	15 183,24 €	13 148,45 €
Total	255 621,56 €	34 531,50 €	57 851,01 €	49 028,19 €	61 206,76 €	53 004,10 €

Éric MAHÉ demande si des travaux sont prévus pour éviter les inondations de Cosquéric. **Madame le Maire** répond que des travaux sont bien prévus dans ce secteur par cette convention. Elle ajoute que compte-tenu de la somme très élevée payée par la commune pour les travaux du CRE, elle a insisté auprès du PNR pour que celui-ci prenne en charge les travaux de réfection du pont-cadre de la route de Pentès et a obtenu un retour favorable (ces travaux sont estimés à 25 000 €).

Jean-Paul LE BIHAN attire l'attention sur le mauvais état du pont-cadre de la route de Cosquéric. **Madame le Maire** répond que la réalisation des travaux de restauration et d'entretien de la rivière de Pénerf sur les cours d'eau du Kerbossen et du Pembulzo intègre la réfection du pont-cadre de Cosquéric.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

1. approuve les travaux de restauration et d'entretien de la rivière de Pénerf prévus par le Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan sur les cours d'eau du Kerbossen et du Pembulzo tels que présentés ;
2. autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante.

Bordereau 5 : Modification de la composition de la commission consultative Culture et Loisirs.

Véronique GRELAUD rappelle que lors de sa séance du 1^{er} septembre 2014, le Conseil Municipal a décidé la création de 8 commissions consultatives et fixé leur composition. La composition de la "Culture – Loisirs – Vie associative" a été arrêtée comme suit : Catherine FROMENT, Maryvonne SOUDY, Martine LAMBERT, Isabelle LE BRECH, Alain SIMON, Agnès HEGER, Daniel LE MOULLEC. Cependant, suite au décès de Martine LAMBERT et au déménagement d'Alain SIMON et compte-tenu des candidatures de Sébastien BOUYRIE et Serge NOLL, il est proposé de modifier la composition de la commission consultative "Culture – Loisirs – Vie associative".

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, fixe comme suit la composition de la commission consultative "Culture – Loisirs – Vie associative" : Catherine FROMENT, Maryvonne SOUDY, Isabelle LE BRECH, Agnès HEGER, Daniel LE MOULLEC, Sébastien BOUYRIE et Serge NOLL.

Bordereau 6 : Médiathèque – charte internet

Sylvain PICART explique que la Médiathèque est désormais équipée d'une borne wifi permettant aux usagers de connecter leurs appareils (tablettes, ordinateurs portables, smart phones...) à internet. Pour se connecter à internet à partir des ordinateurs de l'espace multimédia, les utilisateurs reçoivent désormais un ticket avec identifiant, mot de passe et temps de connexion. Ainsi, conformément à la législation, la médiathèque est désormais en mesure de produire un registre de connexion sur une durée d'un an. Afin de définir les règles d'utilisation de l'espace multimédia et de la borne wifi, un projet de charte a été élaboré, qui définit les conditions d'accès et d'utilisation ...

Annie PERIN attire l'attention sur la conservation des registres de connexion pendant une durée d'un an, elle demande d'intégrer une clause de confidentialité pour le personnel de la médiathèque. **Sylvain PICART** répond que le personnel de la médiathèque n'a pas accès aux historiques de connexion. Il s'agit d'une requête spécifique sur une base de données que seul peut faire le prestataire informatique, dans le cadre d'une enquête de police ou de gendarmerie.

Éric MAHÉ demande comment le lien peut être établi entre la personne et l'historique. **Sylvain PICART** répond que le lien s'effectue grâce au mot de passe et login utilisés. **Éric MAHÉ** demande si le personnel de Néo 56 est également soumis à cette règle. **Sylvain PICART** répond que Néo dispose également de code et login.

Éric MAHÉ demande si la personne doit signer la charte à chaque consultation. **Sylvain PICART** répond que la personne signe la charte une seule fois.

Madame le Maire propose l'ajout de cette clause de confidentialité pour le personnel de la médiathèque.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve le projet de charte internet pour les usagers de la Médiathèque Marguerite Lohézic.

Bordereau 7 : médecine professionnelle et préventive – collaboration avec le Centre de Gestion du Morbihan.

Madame le Maire rappelle les obligations de la collectivité en matière de santé et de sécurité au travail. L'une d'elles consiste à disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive dont la mission est d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail.

Actuellement, les agents de la commune et du CCAS de Surzur sont suivis par l'Association médicale inter-entreprises du Morbihan (AMIEM). À partir de 2015, contrainte par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de se désengager du secteur public, l'AMIEM recentrera son activité sur le secteur privé. Le Centre de Gestion (CDG) du Morbihan prépare la création d'un service de médecine professionnelle et préventive au sein du pôle santé au travail. Sa mise en œuvre sera progressive, secteur par secteur suivant le désengagement de l'AMIEM, entre le 2^{ème} semestre 2015 à la fin de l'année 2016. Son dimensionnement et l'implantation territoriale de ce nouveau service seront le reflet des besoins exprimés par les employeurs territoriaux.

C'est pourquoi le CDG du Morbihan sollicite des collectivités une délibération d'intention sur le principe d'une collaboration accrue avec son pôle Santé au travail, pour le conseil en matière de santé et pour le suivi médical des agents.

Éric MAHÉ demande si cette décision va entraîner une baisse des coûts. **Madame le Maire** répond que les coûts ne sont pas encore connus. Ils seront fonction du périmètre établi, une fois que les collectivités auront délibéré. **Éric MAHÉ** demande s'il y aura bien continuité. **Madame le Maire** confirme la volonté du Centre de gestion d'assurer cette continuité.

Maurice LANGLOIS souligne la charge importante de travail de l'AMIEM, ce qui ne lui permet pas toujours d'assurer un suivi régulier des agents.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

1. décide de collaborer avec le service de médecine professionnelle et préventive proposé par le CDG du Morbihan ;
2. s'inscrit dans le calendrier prévisionnel et progressif de transfert de l'AMIEM vers le CDG du Morbihan et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer la convention relative à cette mission et pour procéder au mandatement des dépenses afférentes à cette mission.

Tirage au sort des jurés d'assises

1. Madame Astrid RENAUD, épouse GAILLON – 6 rue du Calvaire
2. Monsieur François ANDRÉ – 30 rue Koh Castel
3. Madame Céline GUIDOUX – 7 rue Ar Maner
4. Monsieur Jean LE GAL – Port Groix
5. Monsieur François DENAUX – 7 lotissement Pré Hazo
6. Madame Dorette YOBE, épouse LE LUHERNE – 7 passage de l'île Tascon
7. Madame Ohanna HÉLÉ – 14 rue de la Gare
8. Monsieur Jean-Claude ABRIOUX – 24 rue du Bois
9. Madame Caroline BARRÉ, épouse AUGEREAU – Brarun

Question écrite

Madame le Maire fait part d'une question écrite de la part du groupe « Ensemble pour les Surzurois »
« Madame le Maire,

Lors du conseil municipal du 05 mars 2015, il a été voté le bordereau 5 – *Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-André*. Comme nous vous l'avons précisé lors de la commission « finances » du 31 mars 2015, cette délibération déroge aux textes en vigueur (Loi 2009-1312 du 28 octobre 2009, Circulaire d'application n° 2012-025 du 15.02.2012 du Ministère de l'Education Nationale) et au contrat d'association entre l'Etat et l'école St André, la commune ayant obligation de prendre en charge les dépenses de fonctionnement, notamment des classes maternelles, dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public du groupe scolaire Victor Hugo.

Lors de cette commission « finances » vous nous avez répondu que vous attendiez les comptes de l'OGEC St André pour prendre une décision.

Les comptes de l'OGEC St André vous ayant été remis il y a maintenant 2 mois, retirez vous cette délibération ne respectant pas la loi et les engagements de la commune vis-à-vis de l'école Saint André ? »

Madame le Maire souhaite répondre à cette question en toute transparence.

« Vous êtes bien informés !

Pour parfaire votre information, je vous précise que les derniers documents comptables nous ont été remis avant les vacances scolaires, vacances qui ont reporté d'autant le rendez-vous avec les représentants de l'OGEC.

Nous avons donc rencontré l'OGEC et le Directeur de l'école Saint-André, le 18 mai, pour échanger sur les données comptables 2013 et 2014, qui présentent quelques particularités par rapport à un bilan d'entreprise.

Nous avons fait remarquer que la communication est faite sur 140 k€ alors que la subvention est de 180 k€.

De même, dans les comptes de l'OGEC n'apparaît pas le remboursement du capital ni les recettes qui permettent ce remboursement.

Il nous reste à recevoir :

- Le détail des journalisations comptables des subventions versées pour un total de 180 k€
- Le détail des journalisations comptables concernant le remboursement des emprunts.

Quant au montant de la subvention 2015, nous sommes convenus d'en rediscuter d'ici le prochain budget primitif. Le moment venu, la commission des finances travaillera sur le sujet.

Quoiqu'il en soit, je tiens à rappeler que les élus directement intéressés par une délibération soumise au vote du conseil municipal, ne doivent pas participer à ce vote. Je demande à chaque élu d'y veiller.

Voilà ce que je peux vous dire, en toute transparence. »

Éric MAHÉ demande de confirmer que cette participation sera revue lors du budget primitif 2016. **Madame le Maire** répond par l'affirmative, avec possibilité ou non d'antériorité sur 2015. Cela sera à étudier en commission Finances.

Éric MAHÉ considère que cette délibération est hors la loi. **Madame le Maire** répond « c'est votre avis mais elle a été votée par la majorité. ». **Éric MAHÉ** ajoute que la délibération du Conseil Municipal est donc illégale ! **Madame le Maire** explique qu'elle a obtenu des informations mais pas dans les temps. **Jean-Jack BOUMENDIL** précise qu'ils ont obtenu des informations incomplètes,

voire erronées. **Éric MAHÉ** rappelle le contrat entre l'État, l'école Saint-André et la commune prévoit une stricte équité entre les élèves de maternelle. **Madame le Maire** clôt le débat en précisant que ce point sera étudié lors d'une commission Finances.

Questions diverses

Madame le Maire demande à Véronique GRELAUD de présenter un bilan sur les rythmes scolaires.

Véronique GRELAUD explique qu'un comité de pilotage a été constitué avec pour objectif l'évaluation des rythmes scolaires pour l'année 2014-2015. Cette évaluation a été réalisée avec un questionnaire à destination des parents et des enfants, elle souligne que la participation a été de 50,33%. Dans l'ensemble, les parents sont satisfaits tant sur la durée que sur les activités que l'organisation administrative des TAP, avec un petit bémol sur les maternelles de grande section, d'où la proposition du 1^{er} comité de pilotage d'aligner les TAP maternelles sur les élémentaires. Les groupes de travail ont donc mené une réflexion sur 2 propositions : arguments pour l'alignement et arguments contre l'alignement, et le comité de pilotage en a fait la synthèse début mai. Dans la continuité, la commission éducation jeunesse a été réunie : nous avons échangé sur le dernier COPIL et après réflexion il a été retenu à l'unanimité l'organisation actuelle avec pour argument : Ne ferait-on pas preuve de trop de précipitation à vouloir tout changer ? Nous n'avons qu'une année de vécu donc pas assez de recul. Le comité de pilotage se réunira de nouveau l'année prochaine puisque le PEDT est établi pour 3 ans jusqu'en 2017 et il est donc prévu une évaluation chaque année.

Gaël LACROIX demande si la Municipalité a réfléchi à une interdiction de la circulation des véhicules sur le chemin de la Croix Rouge. **Madame le Maire** répond que ce problème existait déjà sous l'ancienne mandature, la circulation des véhicules étant interdite sur une partie du chemin de la Croix Rouge. Elle propose d'inscrire cet objet à l'ordre du jour d'une prochaine commission Sécurité.

Maurice LANGLOIS explique qu'il est intervenu un mercredi matin pour faire dégager des véhicules qui gênaient la sécurité des enfants aux abords des écoles. Il ajoute que la gendarmerie l'a informé d'un contrôle à plus de 156 km/h à proximité d'Intermarché. Le policier municipal veille aussi à la vitesse de circulation des véhicules. Il regrette sincèrement le manque de civisme des automobilistes. C'est pourquoi, il propose d'étudier la vitesse de circulation des véhicules lors d'une prochaine commission Sécurité. **Madame le Maire** ajoute que nous ne sommes pas trop de 27 autour de la table pour réfléchir à la sécurité et au respect de la réglementation.

Gaël LACROIX rappelle que le chemin de la Croix Rouge n'est pas une route ! **Éric MAHÉ** ajoute que le risque est que des automobilistes accélèrent sur la portion en sens interdit pour rester le moins longtemps possible en infraction et auraient du mal à maîtriser leur véhicule.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de François GOULARD, Président du Département concernant les jeux olympiques de 2024 : le Morbihan propose sa candidature pour l'organisation des épreuves de voile en baie de Quiberon. François GOULARD demande le soutien des collectivités pour accueillir les Jeux Olympiques de 2024 et ainsi avoir des retombées économiques pour notre région.

Véronique GRELAUD considère que la commune de Surzur doit affirmer son soutien pour que les épreuves de voile puissent se dérouler dans notre région.

À l'unanimité, les conseillers municipaux soutiennent la candidature du Morbihan à l'organisation des épreuves de voile des Jeux Olympiques de 2024.

Salon du livre : Madame le Maire rappelle que le 12^{ème} salon du livre se tiendra ce dimanche 7 juin dans le centre-bourg.

Elle propose de donner des places pour le championnat de France universitaire de rugby à 7, au stade Jo Courtel à Vannes les 5 et 6 juin 2015. **Éric MAHÉ** ajoute que des classes de Surzur doivent y participer.

Madame le Maire rappelle la 1^{ère} permanence du commissaire enquêteur pour l'enquête relative à la modification du PLU ce mardi 2 juin de 8h à 11h.

Sylvain PICART rappelle l'organisation du 8^{ème} concours Gastounet, pour sensibiliser les élèves de primaire aux actions de prévention en termes de sécurité routière. Un jury communal s'est réuni le 12 mai pour sélectionner 3 dessins par catégorie (CP – CE1 / CE2 – CM1 / CM2). Aucun élève surzurois n'est primé par le jury départemental mais 2 enfants sont mis à l'honneur : Axel STEVANT qui est en CP à l'école Victor Hugo et Clément COSTE, en CM1 à l'école Victor Hugo.

Madame le Maire explique que le dispositif « voisins vigilants » est en cours. Il sera officiellement opérationnel à la rentrée mais les référents de chaque quartier sont déjà désignés.

Patricia PERSE annonce le concert des chorales « Balle de Sons » de Surzur dirigée par Michel TANGUY ainsi que l'ensemble vocal A PIACERE de Vannes dirigé par Florence NICOL ce samedi 6 juin à 20h30 à l'église St Symphorien.

Elle informe que le spectacle comique de Jean Piépié qui s'est déroulé ce samedi 30 mai à la salle des fêtes a accueilli 167 personnes (dont 147 adultes et 20 enfants)

Samedi 13 juin : concert du Duo Arrin à 20h à la chapelle Notre Dame de Recouvrance

Samedi 27 juin : fête de la musique avec les groupes Jazz en Rhuys, Damad et Son Ar Dan.

Éric MAHÉ demande où en est le projet relatif au GR 34. **Madame le Maire** rappelle que ce dossier fera l'objet d'une enquête publique. Compte-tenu de l'enquête publique relative au parc de loisirs qui vient tout juste de se terminer et celle relative à la révision du PLU, elle préfère que l'enquête publique relative au GR 34 soit retardée.

Éric MAHÉ demande si suite à l'enquête publique relative au parc d'attractions, il est prévu une réunion d'information de la part de Vannes Agglo ou du prestataire. **Madame le Maire** demande à Agnès LIBERGE de répondre à la question. **Agnès LIBERGE** explique que le commissaire enquêteur doit rendre son rapport dans moins d'un mois. Elle n'a pas sollicité de réunion complémentaire. Nous attendons donc ses conclusions.

Éric MAHÉ attire l'attention sur la divagation des chiens, notamment les soirs et les week-ends. Il explique qu'il y a plusieurs semaines, il a recueilli un chien errant à son domicile. Il était 18h et a donc appelé la mairie qui était fermée. Ne sachant la procédure à suivre, il a contacté la clinique vétérinaire qui lui a répondu ne pas être compétent en matière de chien errant, il a contacté ensuite la gendarmerie de Theix qui lui a indiqué que la commune avait signé une convention avec la fourrière de Vannes. Il a tenté d'appeler en vain la fourrière. Il demande s'il est possible d'inscrire sur le site de la commune, la procédure à suivre en matière de chien errant.

Madame le Maire répond qu'il convient d'appeler le chenil services avec qui la commune a signé une convention. **Agnès LIBERGE** précise que tout appel au chenil service doit obligatoirement passer par la mairie ou l'adjoint d'astreinte. **Éric MAHÉ** demande s'il est possible de mettre en place une cage au centre technique municipal où les chiens errants pourraient y être déposés en cas de besoin et la

pension pourrait être facturée aux propriétaires. **Madame le Maire** explique que cette cage existe depuis 2014 et est utilisée en semaine. En cas de danger, il faut appeler le 17. **Maurice LANGLOIS** regrette aussi les nombreuses déjections animales !

Éric MAHÉ explique qu'il a vu dans le journal, l'annonce légale pour les travaux rue des Sports qui devraient débiter le 31 août prochain. Il craint que ce délai soit trop proche de la rentrée scolaire. **Jean-Jack BOUMENDIL** explique qu'il attend des offres pour le 22 juin. Le choix des entreprises sera fait à la suite. L'étude du meilleur phasage des travaux par rapport aux écoles et aux commerces sera réalisé en juillet mais ce sera très difficile. Les travaux d'effacement des réseaux débiteront en juillet. **Madame le Maire** ajoute que la période des travaux risque d'être compliquée. Une information sera transmise aux parents.

Éric MAHÉ ajoute qu'il a aussi vu dans la presse, un appel d'offres pour l'aménagement du centre de secours. Il demande à Madame le Maire en quoi consistent ces travaux. **Madame le Maire** répond que cet appel d'offres a été lancé par Vannes agglo, pour l'aménagement de vestiaires féminins et d'un bureau au centre de secours de Surzur. Elle rappelle que ces travaux avaient été présentés lors de la cérémonie des vœux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h

Aucune question de la part du public.

Le Maire,

Vu le 16 juin 2015



Michèle NADEAU



Le secrétaire de séance,

Vu le 11 juin 2015



Maurice LANGLOIS

